



Textes officiels



Retrouvez le
CDG INFO
dans sa
version intégrale

sur le site
www.cdg49.fr
Rubrique
[CDG infos](#)

Formation préalable à la délivrance du port d'arme des agents de police municipale.

[Arrêté du 10 mai 2022 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et aux certificats de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention](#)

Pour le module relatif aux matraques de type " bâton de défense " ou " tonfa ", matraques ou tonfas télescopiques, de catégorie D, suppression de la référence à la date du 1^{er} juillet 2017.

La référence au I de l'article 14 (Sic) du décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 est remplacée par la référence à l'article 6 du décret n° 2022-210 du 18 février 2022.